

MÉTIERS DES VÉHICULES MOTORISÉS

CAP

Conducteur agent
d'accueil en autobus
et autocar

EN APPRENTISSAGE

CAP
NIVEAU 3

2 ANS



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Jean Albert Grégoire - 16800 SOYAUX
Tel : 05.45.38.63.63
Contacts : Isabelle FORGERON

LE MÉTIER

Le titulaire du CAP Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar a pour mission principale d'acheminer en toute sécurité les passagers dans le cadre de leurs déplacements réguliers et/ou occasionnels.

Au cours de sa mission de transport, il assure la relation client, contribue au suivi, à la fidélisation et s'emploie à véhiculer une image positive de son organisation.

Il exerce son métier en milieu urbain ou rural. Ses activités peuvent être menées dans des entreprises de transport routier de voyageurs, que l'on soit en transport : sur ligne régulière, scolaire, de tourisme (local, régional, national, ou international), occasionnel, à la demande, privé.

Le conducteur doit se conformer à une exigence de conduite professionnelle tout au long de la prestation de transport. Son activité requiert une hygiène de vie compatible avec la conduite d'un véhicule lourd en toute sécurité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mettre en œuvre la mission de transport
- Conduire un véhicule
- Gérer les situations d'incident, d'accident et de contrôle routier
- Prendre en charge le client

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Conducteur de bus ou d'autocar

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum / CAP, BEP
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : une alternance irrégulière correspondant aux besoins de la profession, un temps en centre de formation important en début de formation. Calendrier d'alternance sur demande.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : à définir.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Formations complémentaires possibles

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 12433€	à 100% par les OPCO	à partir de 5000€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2022-2023

Ouverture de la formation rentrée 2024

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37598

Date d'enregistrement de la certification : 26-05-2023

